

Délibération 44 : Services publics de distribution d'électricité, de gaz et service public de réseaux de chaleur - Rapport annuels des délégataires

Intervention : Eric Couvez

Madame la présidente, chers collègues,

Nous prenons acte des rapports annuels des Services Publics délégués et voterons cette délibération. Nous espérons aussi que les contrats de concession avec Enedis et EDF seront renouvelés à partir de l'année prochaine.

Toutefois, nous formulons quelques remarques liées à l'actualité et aux augmentations répétitives des prix du gaz et de l'électricité.

Depuis le début de l'année les prix du gaz au tarif réglementé ont augmenté de 57%, et plus de 2% pour l'électricité avec des prévisions de hausse en début d'année 2022 pouvant aller jusqu'à 12%. C'est un nouveau coup porté au pouvoir d'achat des Français à qui le gouvernement promet un chèque énergie de 100 euros, bien en deçà de l'augmentation réelle des factures d'énergie et qui concernera 5 millions de français uniquement, alors que cela a été rappelé tout à l'heure, 11 millions de français vivent sous le seuil de pauvreté. Certes, le marché mondial de l'énergie est en crise, économie de marché oblige, sans parler des maladresses Diplomatiques Européenne ou Française en direction de la Russie et de l'Algérie. Cela interroge sur ce modèle économique pour ces produits indispensables à la vie humaine, mais, vous en conviendrez, avec la flambée des prix, l'Etat, actionnaire principal, bénéficie dans le même temps d'une manne fiscale considérable, et la fiscalité est un levier pour agir sur les tarifs.

Il est pour nous indispensable de porter tout de suite la TVA à 5.5% sur l'énergie et bloquer les prix du gaz et de l'électricité pour agir concrètement sur la facture énergétique des Français.

D'autre part, le rapport sur la distribution publique d'électricité montre qu'année après année, la part d'usagers au tarif réglementé de vente, diminue au profit d'opérateurs privés. Opérateurs privés qui font de la concurrence déloyale et faussée, puisqu'ils se contentent de vendre l'électricité en utilisant les infrastructures de production, de transport et de distribution publics, financées par la nation, donc les usagers !

Au moment de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie pour les particuliers en 2007, on nous promettait la baisse et la stabilité des prix, au final nous aurons droit aux restrictions de chauffage cet hiver pour une majorité de nos concitoyens.

Dans ce contexte de marchandisation de l'énergie, la solution du gouvernement, des grands opérateurs privés et des startups de la vente d'énergie verte pour faire baisser les prix, serait le renforcement de la concurrence. Bien sûr, pour leurs plus grands profits et au détriment de l'accessibilité au bien vital que représente l'énergie. Bien au contraire, nous pensons qu'il faut une maîtrise publique de sa production, de son transport et de sa distribution, avec un prix régulé par l'Etat.

Concernant les réserves émises sur la constitution de l'autorité concédante sur les biens à renouveler par le concessionnaire, nous sommes d'avis de faire confiance à l'entreprise Enedis et à ses techniciens pour les simples raisons qu'ils ont l'expertise de leur métier et leur sens du service public est bien évidemment avéré. Néanmoins, nous serons vigilants quant à la présence de ces services d'Enedis sur notre territoire, car il nous a été rapporté des départs de certains sites à brève échéance sur Rezé et St Herblain et il ne faudrait pas que la logique financière détériore à terme la qualité de service public de la distribution de l'électricité pour les usagers de la Métropole.

Je vous remercie pour votre attention.